

<https://47.snuipp.fr/Defendre-la-Fonction-publique>



Défendre la Fonction publique

- Actions -

Date de mise en ligne : jeudi 1er avril 2021

Dernière mise à jour : 1er avril 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le 6 avril 2021,

Ensemble, dans l'unité et la convergence la plus large, personnels de la fonction publique, citoyens et usagers

AGISSONS ET PROPOSONS UN AUTRE AVENIR POUR LA FONCTION PUBLIQUE !

RDV de 12 h à 14 h Devant la Préfecture à AGEN

La crise sanitaire a de nouveau confirmé le rôle irremplaçable de la fonction publique et de ses agents.

Or, sur nombre d'enjeux fondamentaux, le président de la République et le gouvernement maintiennent un cap gravement préjudiciable à la fonction publique.

Gel de la valeur du point d'indice, mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique qui augmente la précarité, allonge la durée du temps de travail et détruit les garanties statutaires, restructurations, budget 2022 préparé sous le sceau de l'austérité, absence des indispensables et nombreuses créations d'emplois, projet de loi 40 s'attaquant de nouveau aux services publics, poursuite des réformes contraire aux missions publiques : c'est inacceptable !

Face à ces politiques néfastes à l'intérêt général et aux besoins de la population, de nombreuses mobilisations unitaires existent et, souvent s'inscrivent dans la durée.

Ces luttes ô combien légitimes, qui toutes ont au cœur les missions publiques et les conditions de travail, doivent trouver à converger.

Après le succès de la journée du 8 mars, à laquelle nos organisations entendent bien donner tous les prolongements et développements nécessaires, nous appelons donc à une nouvelle étape dans la construction du rapport de force.



Ensemble, nous revendiquons :

- L'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique avec le maintien et le renforcement des

commissions administratives paritaires et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

- La défense et le renforcement du statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité garantissant aux citoyen-nes et aux usager-es la mise en œuvre d'un service public impartial.
 - * L'octroi dans les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2022 des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement effectif de toutes les missions dévolues aux trois versants constitutifs de la fonction publique et à la mise en œuvre de services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer.
 - * L'arrêt des suppressions d'emplois, la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires et d'un plan de titularisation des agents non titulaires.
 - * Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, la revalorisation significative des traitements, des salaires, des pensions et des retraites, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine.
 - * L'égalité dans la fonction publique et de la fonction publique comme outil de l'égalité au sein de la société.

Cette étape transversale dans le processus de mobilisation sur les trois versants de la fonction publique pourra se traduire par des interpellations des élu-es et des préfets, des rassemblements, des grèves, des motionsâ€

Partout où c'est possible, nos organisations appellent à construire aussi cette première journée de mobilisations avec les citoyennes, les usager-es, les associations, les élu-es, qui luttent pour la défense, la reconquête et le développement des services publics et de la fonction publique.

Dans le prolongement de cette journée, nos organisations soutiennent les mobilisations qui auront lieu le 8 avril, que ce soit la grève appelée dans la santé et l'action sociale ou celle des AESH (accompagnant-es des élèves en situation de handicap) dans l'Éducation nationale.